

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité</p>  <p>SIDEVAM 976 Département de Mayotte</p>	<p>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022</p> <p>N°40/2022</p>	<p>NO Berger Levrault</p> <p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné</p>
<p>En exercice : 34</p> <p>Présents : 18 Absents : 16 Procurations : 0 Votants : 18</p> <p>Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Étaient présents : M. Houssamoudine ABDALLAH ; Mme. MAHAMOUDOU Lisa ; M. Saïdy ABDOU OUSSENI ; M. DJAFFOU Mouhamadi ; Mme. RIDHOI Zainabou ; Mme. MDALLAH Anlamati ; M. Chadhouli ABDOU ; M. Assani SAINDOU ; M. Mohamadi Colo SOILIH MADI ; M. OUSSENI Al-Hadi ; M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa ; Mme. ABDALLAH Intia ; M. MADI Toïlahati ; M. Ibrahim BOINAHERY</p> <p>Étaient présents par visioconférence : M. Soula SAID-SOUFFOU ; M. SAINDOU Assani ; Mme. ABDOU ELOIHIDE Dathia ; Mme. Oidhuati ABDALLAH, Mme Anrifia SAIDINA</p>	
<p>Objet : VALIDATION DU PROCES- VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 16 AOUT 2022</p>	<p>Étaient absents : M. Chams Eddine Mohamed FAZUL ; M. Issoufi MANDHUI ; Mme. Salimata MOHAMED ; Mme. SAINDOU COMBO Nadjati ; ABDALLAH Oidhuati ; M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou ; M. NOUDJOUR Madi Assani ; Mme. Rifcati OMAR FOUNDI ; M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI ; Mme, Hissani JEAN RENE ; Mme. Toïlahati MADI ; Mme. Hidaïa DJANFAR ; M. Saïd Issouf IDRISSE ; M. Selemani HAMISSI ; M. Mohamadi ALI BACAR.</p>	
<p>L'an deux mille vingt-deux, les vingt et un octobre, le Comité Syndical du SIDEVAM976 s'est réuni, sur convocation transmise le 15 octobre 2022 par son Président ABDALLAH Houssamoudine, à la MJC de MANGAJOU.</p>		
<p>Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, M. Al-Hadi OUSSENI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.</p>		
<p>Conformément au premier alinéa de l'article L.2121-17 du CGCT, la majorité des membres en exercice était présente et la séance s'est valablement tenue.</p>		
<p>Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants ;</p>		
<p>Vu le rapport n°1/2022 relatif au Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 16 aout 2022 ;</p>		
<p>Le Président demande aux membres du comité d'approuver le Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 16 aout 2022.</p>		
<p>Le comité syndical, par délibération, à <u>l'unanimité</u> des membres présents</p> <p style="text-align: center;">DECIDE :</p> <p>Article 1 : De valider le procès-verbal du comité syndical du 16 aout 2022 joint à cette délibération,</p> <p>Article 2 : D'autoriser le Président, ou en son absence, la 1^{ère} Vice-Présidente à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p><i>Ainsi délibéré, les membres du Conseil Syndical ont signé sur la liste d'émargement.</i></p>	<p>Fait à Dzoumogné, le 02 décembre 2022, Le Président</p>  <p>ABDALLAH Houssamoudine</p>



Département de Mayotte

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
Du 16 aout 2022 (deuxième lecture)

Le seize aout deux mille vingt-deux, les membres du Comité Syndical du SIDEVAM976 se sont réunis à la MJC de Mangajou commune de SADA, sur invitation du président, Monsieur ABDALLAH Houssamoudine, en deuxième lecture suite à la non-observation du quorum lors d'une première réunion en date du douze aout 2022.

Etaient présents :

- M. ABDALLAH Houssamoudine, Président,
- M. Saïdy ABDOU OUSSENI
- M. OUSSENI Al-Hadi
- M. DJAFFOU Mohamadi
- Mme DAMARY Marianne
- Mme ABDOU ELOIHIDE Dhatia
- Mme MDALLAH Anlamati
- M. Chadhouli ABDOU
- M. Mohamadi Colo SOILIH MADI
- Mme Anrifia SAIDINA

Etaient aussi présents :

- M. Chanoor CASSAM, DGS
- Mme Awdah SAID HALIDI, Assistante DGS
- M. Yazid YACOUB, Chargé des organes délibérants

Etaient absents :

M. Chams Eddine Mohamed FAZUL ; M. Issoufi MANDHUI ; Mme. Salimata MOHAMED ; Mme. Liza MAHAMOUDOU ; Mme. SAINDOU COMBO Nadjati ; M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa ; Mme ; Mme ABDALLAH Oidhuati ; M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou ; M. SAÏD SOUFFOU Soula ; M. NOUDJOUR Madi Assani ; Mme. Rifcati OMAR FOUNDI ; M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI ; Mme, Hissani JEAN RENE ; Mme. Intia ABDALLAH ; Mme. Toilahati MADI ; Mme. Hidaia DJANFAR ; M. Saïd Issouf IDRISSE ; M. Selemani HAMISSI ; M. Mohamadi ALI BACAR ; Mme. Anrifia SAIDINA ; M. ATTOUMANI BLACK Abdullah ; M. Assani SAINDOU

A 14 heures 20 minutes, 7 membres sont présents, le Président les salue, déclare la séance ouverte et rappelle que c'est une deuxième lecture et énonce l'ordre du jour :

I- Gouvernance

1. Validation du procès-verbal de la réunion comité syndical du 29/04/2022
2. Nouvelle révision des commissions thématiques du SIDEVAM976
3. Demande de participation du SIDEVAM976 à l'ACCDOM (du 14 au 18 novembre)
4. Visite des installations de traitement de déchets du groupe PAPREC

II- Administration Générale

5. Création du service maintenance bâtiment dans la direction des Moyens Généraux, et création des postes associés,
6. Création du service exploitation dans la direction logistique, et création des postes associés
7. Décision modificative n°1 : prise en compte du point d'indice de la fonction publique (décret de juillet 2022)

III- Opérationnel

8. Actualisation de la demande de financement FEI 2022 pour le pôle logistique
9. Demande d'exonération d'octroi de mer afin d'anticiper les commandes des camions à venir
10. Demande d'AOT d'une parcelle dans le village de Coconi appartenant au département pour l'implantation temporaire du service de collecte
11. Demande de cession foncière à titre gratuit pour la construction du siège sociale du SIDEVAM976 au centre de l'île
12. Lancement de la procédure de DUP dans la perspective de la maîtrise foncière de la déchèterie de Badamier

Le président met aux voix l'ajout du 13^e point qui est approuvé par les membres présents du syndicat.

13. Rencontre avec la direction générale de l'ADEME à La Réunion

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, M. Al-Hadi OUSSENI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il a acceptées.

Le président propose ensuite aux membres présents de procéder à l'analyse, aux observations des différents sujets pour en délibérer.

I- GOUVERNANCE

1- Rapport n°01/2022 portant validation du PV de la réunion du 29 avril 2022

Le président invite les membres du syndicat à consulter le PV de la réunion du Comité du 29 avril 2022 et à valider celui-ci.

Aucune observation ni contestation n'est soulevée. Le PV consulté est donc validé à l'unanimité.

2- Rapport n°02/2022 portant Nouvelle révision des commission thématiques du SIDEVAM976

Le président présente l'intitulé du point et laisse le DGS le développer.

Le DGS explique qu'il y a beaucoup de plaintes des élus, qui estiment ne pas être assez associés aux projets du SIDEVAM976. Ces plaintes ne viennent pas des vice-présidents étant membres du bureau, ils sont souvent présidents de commissions et donc associés aux projets.

Les plaintes proviennent surtout des délégués non-membres du bureau.

Il est donc expliqué qu'une nouvelle organisation des commissions thématiques était nécessaire afin de permettre une composition plus équitable et qui permet à chaque élu puisse être représenté dans au moins une commission.

Le DGS présente et compare les tableaux des commissions actuelles et des commissions nouvelles proposées.

Il anticipe les éventuelles plaintes des élus qui perdent leurs places dans certaines commissions, mais tout est fait pour permettre un équilibre entre intercos et délégués dans la représentation des commissions.

Le président demande qu'un mail explicatif soit envoyé aux élus, contenant les listes de composition de chaque commission.

La délibération du point est proposée par le président et le point est adopté à l'unanimité.

3- Rapport n°03/2022 portant demande de participation du SIDEVAM976 au congrès 2022 de l'ACCD'OM (du 14 au 18 novembre)

Le président présente le point et présente l'ACCD'OM. Il demande ensuite si parmi les membres présents, certains aimeraient faire partie du voyage.

Plusieurs des membres présents veulent participer, le président propose de procéder à un tirage au sort, proposition qui ne sera finalement pas maintenue.

Al-Hadi propose d'équilibrer entre membres de bureau et les autres délégués.

Le président propose alors d'écarter les membres qui ont déjà bénéficié de voyages avec le SIDEVAM976, notamment M. ATTOUMANI BLACK Abdullah et M. DJAFFOU Mohamadi.

Candidats :

5 membres

Le président propose de prendre le temps de discuter avec les désignés et départager entre le voyage ACCDOM et la visite des installations du groupe PARPEC à Paris.

On parviendra finalement à contacter deux élus qui seront d'accord pour participer au voyage pour la visite des installations de traitement du groupe PAPREC en Métropole, à savoir M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI et M. Assani SAINDOU.

5 membres sont donc désignés pour participer au congrès ACCD'OM 2022 :

- Président, M. Houssamoudine ABDALLAH
- Lisa Mahamoudou
- Anrifia SAIDINA
- MDALLAH Analati
- SELEMANI Hamissi
- Chadhouli ABDOU

La participation du SIDEVAM976 au congrès ACCD'OM 2022 ainsi que la liste des membres faisant partie du voyage sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

4- Rapport n°04/2022 portant Visite des installations de traitement de déchets du groupe PAPREC

Le président annonce le point et le DGS présente le groupe PAPREC. Il explique que la visite se déroulera dans un premier temps à Saint-Barthélémy avec les membres du voyage du congrès ACCD'OM et se poursuivra ensuite en Métropole, notamment à Paris et peut être sur d'autres villes en Métropole.

3 membres retenus pour le voyage :

- Le président, M. ABDALLAH Houssamoudine
- M. Assani SAIDOU
- M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI

Les membres qui participeront au congrès ACCD'OM en profiteront pour visiter les installations du groupe PAPREC situés à Saint Barthélémy et les membres ci-dessus désignés visiteront les installations situées en Métropole.

La visite des installations de traitement des déchets du groupe PAPREC en Métropole ainsi que les membres désignés pour faire partie du voyage.

II- ADMINISTRATION GENERALE

5- Rapport n°05/2022 portant Création d'un service de maintenance bâtiment dans la direction des Moyens Généraux et création de postes associés

Présentation par le président et développement du poste par le DGS.

Le DGS présente le service et le poste associé avec les missions et qualifications.

La création du service de maintenance bâtiment est adoptée à l'unanimité des membres présents.

6- Rapport n°6/2022 portant Création du service exploitation dans la direction logistique et création des postes associés

Le président introduit le sujet et passe la parole au DGS.

Le DGS fait un récapitulatif en expliquant que certains agents ont perdu la fonction qu'ils occupaient auparavant. Comme Haniati par exemple qui, à la suite de problèmes personnels, n'est plus en mesure d'occuper le poste de cheffe de secteur, ou encore Darouèche qui, à la suite d'un entretien, n'a pas été retenu pour le poste de responsable mécanique.

Le service s'occupera de tout ce qui est en relation avec les contraventions, assurances etc. seront également dispensés, des formations et préventions pour les chauffeurs visant à limiter les casses.

Les postes à créer et les missions qui y sont affectés sont présentés aux délégués syndicaux, qui approuvent à l'unanimité leurs créations avec la création du service.

III- OPERATIONNEL

7- Rapport n°7/2022 portant Décision modificative n°1 : prise en compte du point d'indice de la fonction publique (décret de juillet 2022)

Après introduction du point par le président, le DGS prend la parole pour le développer.

Il rappelle que lorsqu'un décret modifie le point d'indice de la fonction publique, le budget doit être actualisé pour prendre en compte cette modification.

On propose donc d'actualiser le budget pour prendre en compte certaines dépenses non prévues au départ. 200.000 euros supplémentaires jusqu'à la fin de l'année.

La décision modificative n°1 est adoptée à l'unanimité par les membres présents.

8- Rapport n°8/2022 portant Actualisation de la demande de financement FEI 2022 pour le pôle logistique (numéro de délibération)

L'introduction du sujet est faite par le président et la présentation par le DGS.

Il présente la demande de FEI ainsi que son but. Il présente le plan de financement initial et le nouveau plan de financement. En effet, la demande initiale du syndicat était de 1.000.000 € et la somme accordée est de 2.000.000 €. Il est donc nécessaire d'actualiser la première délibération.

L'actualisation de la demande de financement FEI est adoptée à l'unanimité.

9- Rapport n°9/2022 portant Demande d'exonération d'octroi de mer afin d'anticiper les commandes des camions à venir

Le président introduit le sujet. Selon le DGS, une demande de fonds européens avait déjà été faite auparavant.

Le DGS développe ensuite le point, il présente le tableau des commandes et la somme représentant la taxe d'octroi de mer. Le syndicat exerçant un service public de collecte et de traitement des déchets, il est donc intéressant demander une demande d'exonération de cette taxe.

La demande est adoptée à l'unanimité après mise au délibéré par le président.

10- Rapport n°10/2022 portant Demande d'AOT d'une parcelle dans le village de Coconi appartenant au département pour l'implantation temporaire du service de collecte

Après introduction du point par le président, le DGS prend la parole. Il explique que Combani se densifie depuis quelques temps. En termes de stationnement, Combani est saturé également. Les camions de collecte ont de plus en plus de mal à y circuler et il est devenu difficile pour les agents du site de Combani de garer leurs véhicules.

Donc dans l'attente de la construction d'un nouveau siège, on a discuté avec le Département et on s'est convenu d'un espace plutôt intéressant au niveau de la scierie de Coconi. Pas loin de Kahani qui donc du quai de transfert. On envisage donc de demander une AOT pour occuper cette parcelle.

Suite aux explications du DGS, la demande d'AOT est adoptée à l'unanimité.

11- Rapport n°11/2022 portant Demande de cession foncière à titre gratuit pour la construction du siège sociale du SIDEVAM976 au centre de l'île

Le sujet est introduit par le président. Le DGS explique ensuite que Le SIDEVAM976 essaye de se réinventer depuis le début de la mandature. Il n'y a plus assez de bureau au SIDEVAM976. Le président n'a pas de bureau par exemple. Pour des questions de soulagement des conditions de travail, un nouveau siège social doit être construit.

Une discussion a eu lieu avec la 3CO qui venait d'acquérir le terrain de golf. Dans un premier temps on va y mettre la RH et finance à raison d'une vingtaine de bureaux dans les locaux de la 3CO.

Le DGS présente ensuite le plan de situation de la parcelle.

La demande de cession foncière est adoptée à l'unanimité sans remarque particulière.

12- Rapport n°12/2022 portant Lancement de la procédure de DUP dans la perspective de la maîtrise foncière de la déchèterie de Badamier

Le président introduit le sujet.

Le DGS présente ensuite le contexte en expliquant qu'un terrain a été identifié en Petite-Terre et est bien situé pour y construire la future déchèterie des Badamiers. Or, la famille propriétaire du terrain n'est pas du tout d'accord pour négocier. On va donc être contraints d'engager un rapport de force, à savoir une déclaration d'utilité publique en vue d'une expropriation du terrain.

Le sujet est certes sensible, les élus de Petite-Terre ont été sondés et leur président n'est pas contre.

La DUP est une longue procédure, qui peut aller jusqu'à 3 ans. Durant ce temps on peut toujours continuer les approches en vue de négociation avec la famille dont appartient la parcelle.

Malgré la sensibilité évidente du dossier, aucune contestation n'est opposée et les membres présents du comité syndical valident unanimement le lancement de la procédure de DUP.

13- Rencontre avec la direction générale de l'ADEME à la Réunion

Après l'introduction du président, le DGS développe le sujet. Il dit qu'on travaille en lien avec l'ADEME, mais politiquement il y a des projets qui bloquent. La direction de l'ADEME se situe à La Réunion.

Beaucoup de demandes de subvention ne passent pas, le siège étant à la Réunion, le SIDEVAM976 n'est pas pris au sérieux.

Le président demande à s'y rendre d'ici la fin de l'année afin d'aller discuter directement avec eux sur place. La rencontre devrait se faire avec la direction générale.

Le syndicat effectue plus de 11 demandes de subvention par an. L'ADEME retoque à chaque fois la moitié des projets, pour des raisons obscures et curieuses certaines fois...

Le DGS donne quelques exemples de projets.

L'ADEME reproche au Syndicat de ne pas avoir beaucoup d'ingénierie alors que le problème se trouve plutôt de leur côté car ils ne sont pas capables de suivre nos dossiers, faute de manque d'agents.

Après avoir écouté le développement du DGS, les membres présents du Comité approuvent unanimement le voyage à La Réunion en vue de discuter avec la direction générale de l'ADEME.

A 14h 40 min, le président annonce la fin de la réunion.